



DÉLÉGATION SUISSE

PRÈS

L'ORGANISATION EUROPÉENNE
DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

en	KI	GR	MC	VA
Date	7.7.			
Visa				
EPD				
Ref. S.C.H. 7530 (11) Jsr				

Paris, le 6 juillet 1959.

B.1.2.- HO/ce

IsraëlMultilatéralisation des échanges
et des paiementsVisite de M. BarturRéunion des chefs de délégation du
6 juillet 1959

Monsieur le Ministre O. LONG,
Délégué du Conseil fédéral aux
accords commerciaux,
Département fédéral de l'économie
publique,

B e r n e .

Monsieur le Délégué,

I.- Accompagné du conseiller commercial de l'Ambassade d'Israël à Paris, M. Bartur m'a rendu visite ce matin même. Il ressort de cet entretien que le grand prix que l'Etat d'Israël attache à la conclusion d'un accord de multilatéralisation avec certains pays membres de l'OECE reflète l'importance de ses exportations à destination de l'Europe occidentale : celles-ci représentent plus de 60 % de ses ventes totales à l'étranger. Comme il s'agit principalement d'agrumes qui entrent en concurrence avec des produits similaires des Etats riverains de la Méditerranée, Israël entend s'assurer une plateforme de départ pour s'insérer ultérieurement dans la négociation d'une éventuelle association économique européenne et éviter ainsi la discrimination dont, à défaut d'un tel arrangement, ses ventes souffriraient cruellement.

Comme la position de l'Allemagne, et notamment l'accord de réparations que la République fédérale a conclu avec Israël, est au centre du débat, M. Bartur a bien voulu me donner quelques précisions au sujet de la portée réelle de cet accord. Ces précisions peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - Livraisons allemandes devant intervenir entre 1960 et 1965 : | 1.550 Mio de DM |
| - dont engagements pour livraison de produits pétroliers à effectuer par des pays autres que la République fédérale (Royaume-Uni) | <u>450 Mio de DM</u> |
| | 1.100 Mio de DM |
| - Engagements contractés portant sur la livraison de biens d'équipement | <u>700 Mio de DM</u> |
| - Solde disponible à répartir sur 5 ans | 400 Mio de DM. |

Le solde disponible pour une éventuelle multilatéralisation n'est donc pas aussi important que certains l'imaginent.



-2-

De toute façon, la République fédérale, ainsi que M. Bartur a pu s'en assurer lui-même lors d'une récente visite à Bonn, se refuse à inclure ce solde dans un accord de multilatéralisation.

Les exportations allemandes a destination d'Israël peuvent être décomposées comme suit :

	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>
	(en millions de DM)		
-Exportations allemandes totales	272	275	244
-Exportations au titre de l'accord de réparations	<u>240</u>	<u>240</u>	<u>220</u>
-Exportations non couvertes par l'accord de réparations	32	35	24

Ces derniers chiffres représentent les montants approximatifs qui pourraient donner lieu à multilatéralisation. Ils ne sont pas très considérables non plus.

Les pays de Benelux ont posé à leur adhésion à un éventuel accord de multilatéralisation la condition que les pays participants représentent au moins 80 % du commerce d'importation insraélien. Eu égard aux chiffres qui précèdent et selon M. Bartur, si l'on fait abstraction des fournitures de l'Allemagne au titre de l'accord de réparations, tout en tenant compte des livraisons de ce pays en dehors de cet accord dans la détermination des importations totales en provenance des pays membres devant donner lieu à multilatéralisation, l'absence de l'Allemagne, ajoutée à celle de quelques autres pays qui ont déjà répondu négativement, ne ferait pas tomber le volume des échanges couverts par la multilatéralisation en dessous de 85 %. La condition posée par Benelux ne serait donc pas un empêchement, même en l'absence de l'Allemagne, pour autant cependant que l'accord de réparations soit exclu des calculs.

Je signale enfin que M. Bartur souhaite pouvoir sinon terminer, du moins engager la négociation avant la fin du mois de juillet.

II.- La brève réunion que les chefs de délégation ont tenue, ce matin même, n'a pas apporté d'éléments nouveaux dans la discussion. Toutefois les objections de certains pays membres semblent se préciser.

Allemagne. La République fédérale n'entend pas participer à la conclusion d'un accord de multilatéralisation. Elle serait prête à envisager d'y entrer par la suite seulement, ceci pour des raisons de forme notamment, les relations entre l'Allemagne et Israël étant sur le plan officiel assez particulières.

-3-

Royaume-Uni. Les autorités britanniques, qui reconnaissent la valeur propre d'un arrangement tendant à régler les échanges entre Israël et certains pays de l'Europe occidentale, sont disposées malgré l'absence de l'Allemagne à examiner "to explore" la possibilité de conclure un accord. Mais il ne s'agit pas là d'une position adoptée sous la pression politique, car l'idée d'un tel arrangement serait abandonnée si les objections des pays membres devaient se multiplier.

Suède. Le Gouvernement suédois semble estimer que dès lors qu'Israël bénéficie en Europe occidentale de la convertibilité du produit de ses exportations, ses contingents globaux devraient être ouverts sur une base mondiale et non sur une base OEEC. Comme il l'a fait dans le cas d'autres pays, le Gouvernement américain est intervenu dans ce sens à Tel-Aviv.

[Quelques chefs de délégation ne se sont pas fait faute de demander quel serait alors le contenu de l'accord de multilatéralisation : traitement OEEC de la part des pays membres de cette Organisation contre contingents globaux d'extension mondiale ? - La multilatéralisation sur le plan financier étant réglée par le passage à la convertibilité.]

Italie. Le Gouvernement italien ne voit pas quelle serait la substance d'un éventuel accord de multilatéralisation, puisque la plupart des pays membres accordent déjà à Israël un traitement très libéral. En ce qui concerne l'Italie du moins, un tel accord n'apporterait guère de changements. Quelle en serait dès lors la raison ? L'Italie semble avoir de sérieux doutes sur l'utilité et l'issue de cette affaire.

Benelux. Les représentants des pays de Benelux, qui avaient sollicité l'avis de leur Gouvernement à la suite de l'annonce du refus de l'Allemagne, n'ont pas encore reçu d'instructions.

Les chefs de délégation ont finalement convenu d'avoir un premier entretien officieux avec M. Barby le 7 de ce mois.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la délégation

do. Heitler

Un exemplaire de la présente, pour information, à :

- la Division des affaires politiques du DPF
- l'Ambassade de Suisse à Tel-Aviv
- Monsieur Hay, directeur à la Banque Nationale Suisse.